

Descriptif des choix

CHATAIGNIER



CHOIX A Admis au parement : nœuds adhérents constitués de bois sain de diamètre maxi 10 mm, nœuds défectueux (nœuds noirs adhérents ou partiellement adhérents, les nœuds éclatés ou légèrement creux) diamètre maxi 5 mm. Ronces peu marquées, défauts de rabotage très légers susceptibles de disparaître après léger replanissage. Admis au contre parement : tous les défauts n'affectant pas la durabilité ni la solidité du parquet

CHOIX B En plus des défauts du choix A sont admis : nœuds adhérents constitués de bois sain, diamètre maxi individuel 20 mm, nœuds défectueux diamètre maxi 8 mm, ronces admises dont la somme totale des diamètres ne dépasse pas 1,5 fois la longueur des lames, traces jaunes inférieures à 50 % de la lame. Légères fentes en bout tolérées. Admis au contre parement : tous les défauts n'affectant pas la durabilité ni la solidité du parquet.

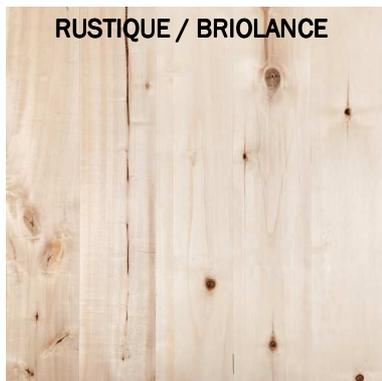
CHOIX AB/SELECTION Sont admis au parement : nœuds adhérents constitués de bois sain sans limitation de nombre et de diamètre. Les fentes ou éclats sur ces nœuds sont admis s'ils sont difficilement perceptibles. Nœuds défectueux (noirs partiellement adhérents mastiqués), de diamètre maxi 5 mm, Le nombre de nœuds étant proportionnel à la longueur de la lame (1 tous les 40 cm). Les nœuds traversant et les nœuds sautés sur rive ne doivent pas avoir un diamètre individuel supérieur à 3 mm. Ronce sans limitation. Pointes de jaune tolérées. Pas de décoloration. Très légers défauts de rabotage et d'usinage. Léger manque de bois sur la languette ou sur la joue inférieure de la rainure toléré sur 1/3 de la longueur de la lame. Contre parement : tous les défauts n'affectant ni la durabilité ni la solidité du parquet, flache et très légère trace d'écorce autorisée sur une longueur égale à 1/3 de la lame.

CHOIX RUSTIQUE / CHOIX C Sont admis au parement : en plus des défauts du choix AB, sélection, nœuds sains sans limitation de nombre et de diamètre. Nœuds noirs non décollés, mastiqués sans limitation. Nœuds sur rive tolérés avec un diamètre inférieur ou égal à 5 mm. Jaune sans limitation. Traces d'aubier clair et de brun tolérées sur la moitié de la lame. Fentes de coeur acceptées. Les fentes en bout ne doivent pas être traversantes et ne pas dépasser 1 cm de longueur. Légers défauts de rabotage pouvant disparaître au ponçage. Contre parement : tous les défauts n'affectant pas la durabilité ni la solidité du parquet. Flache autorisé sans limitation, trace d'écorce autorisée si inférieure à 20 % de la lame.

PEUPLIER



AB / LEMANCE



RUSTIQUE / BRIOLANCE

AB
Aspect homogène , nœuds diamètre moyen 10 mm , légères différences de coloration

RUSTIQUE
Aspect rustique
Nœuds diamètre moyen jusqu'à 30 mm , nœuds non traversant sans limitation de nombre , décoloration ,



ABC

CHENE



PR



RU



CAMPAGNE

PR
Aspect homogène clair sans nœuds , sans aubier

RU
Aspect homogène , nœuds diamètre moyen 10 mm
Aubier exclu au parement

Campagne
Aspect rustique
Nœuds rebouchés diamètre moyen jusqu'à 30 mm , aubier exclu au parement



du châtaignier, du bois et des idées !

24 550 Villefranche du Périgord

Tél 05 53 29 90 16

Fax 05 53 29 99 21

info@parquets-castagne.com